

Tableau récapitulatif des seuils depuis les revenus de 2020

Seuils	Revenus de 2020	Revenus de 2021	Revenus de 2022	Revenus de 2023
Seuil plancher TTC	4,90 €	4,95€	5 €	5,20 €
Seuil plafond TTC	19 €	19,10 €	19,40 €	20,20 €
Déduction si montant net d'un repas est inférieur au plafond	Prix du repas - 4,90 €	Prix du repas - 4,95 €	Prix du repas - 5 €	Prix du repas - 5,20 €
Déduction si montant net d'un repas est supérieur au plafond	14,10 €	14,15 €	14,40 €	15,20 €

Vous souhaitez en savoir plus ? Cliquez ici



Article déductibilité des frais de repas